



Commission Administrative Paritaire Nationale des CPE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES MARDI 02 DECEMBRE 2008

Pour un vrai syndicat spécifique

soucieux de préserver un Service Public National équitable pour tous :
jeunes en quête de citoyenneté et personnels contribuant à les guider dans cette voie

soucieux de la défense des personnels

soucieux de garantir la reconnaissance pédagogique et éducative de la profession

soucieux de faire aboutir les légitimes revendications des CPE

soucieux de ne pas accorder de priorité politique au détriment des personnels

soucieux de s'occuper en profondeur des réelles difficultés d'exercice et d'évolution du métier
de CPE

soucieux d'unifier la catégorie sans esprit partisan avec pour valeur :

Liberté

Indépendance

Action

Neutralité (politique)

Transparence

Dernier rempart du syndicalisme indépendant, le Snetaa - CPE - eiL appelle tous les CPE
soucieux non pas d'une fonction mais de leur métier, à affirmer leur volonté en toute
indépendance .

Ce syndicat n'a de raison d'être que par votre détermination et vos choix, il est fait par et pour
VOUS :

ne laissez pas à d'autres la possibilité de décider à votre place de l'avenir des CPE :

le mardi 02 décembre

VOTEZ Snetaa - CPE - eiL

Commission Administrative Paritaire Nationale des CPE

Pour renouer avec un syndicalisme qui ne soit pas de complaisance

CONTRE

- ↳ Le prétendu dispositif de réduction de temps de travail à 35 heures qui fixe à 40 heures 40 les obligations de service des CPE, leur imposant des astreintes, des permanences, des contraintes arbitraires.
- ↳ La décentralisation - territorialisation sauvage qui menace le statut de l'ensemble des personnels d'éducation y compris celui des CPE !
- ↳ La transformation des CPE en "Porteurs d'eau" de la Direction ou en "fonctionnaire à tout faire" !

POUR LA DEFENSE DES INTERETS DES CPE

- la reconnaissance de la spécificité du métier de CPE légitimée par un statut national à égalité de droits et de considération avec les corps de personnels enseignants du second degré.
- les 35 heures hebdomadaires non annualisées, sans pondération aléatoire, sous la forme de 31 heures de service toutes tâches comprises, et 4 heures laissées à disposition pour l'organisation des missions définies.
- l'obtention d'au moins un CPE par établissement, et d'un CPE par tranche d'effectif de 250 élèves, donc accroissement des postes au concours nationaux suivi d'une formation qualifiante
- le rééchelonnement de la grille indiciaire intégrant la hors classe sur 11 échelons pour tous
- la défense des salaires, des retraites, et la progression du pouvoir d'achat
- l'obtention d'un corps d'inspection indépendant des personnels de direction, donc d'une véritable double notation respectueuse de l'évolution de carrière des personnels non soumise à l'arbitraire
- le retour à un mouvement national des CPE seule garantie de transparence et d'équité
- le respect du choix du droit à logement des CPE
- la non contractualisation des remplaçants sur poste de CPE, et le rejet de la multiplication des TZR
- la garantie d'une Education Nationale publique et laïque.

POUR GAGNER ENSEMBLE,

le Mardi 02 décembre 2008

VOTEZ Snetaa - CPE - eiL